

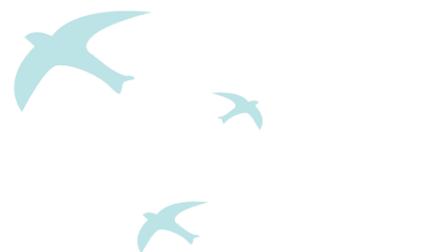


Rapport d'activité 2023

ADLIS 

Groupe ActionLogement

Sommaire



Le mot du Président

Vie de l'association

Mission d'ADLIS	4
Gouvernance	5
Faits marquants de l'année 2023	7
Patrimoine géré	8
Publics accueillis	10
Gestion locative	12

Outils et moyens de l'association

Modèle de gestion	18
Stratégie	19

Bilan 2023 et perspectives 2024

Le Mot du Président

Année après année, notre association gagne en maturité : l'accroissement progressif des résidences étudiantes qui nous sont confiées, **l'ouverture de notre accueil au secteur de la santé, le renforcement de l'accompagnement de nos résidents, la maîtrise accrue des exigences d'une gestion locative rigoureuse, l'extension de nos agréments...** autant de signes qui traduisent notre détermination à améliorer sans cesse notre aptitude à répondre pour le groupe Seqens, et au-delà pour Action Logement, aux défis du logement accompagné francilien.

Notre conviction est en effet que les besoins de logements adaptés à des publics toujours davantage différenciés et fragiles vont aller croissant : au-delà des transitions énergétiques et environnementales qu'il nous faut conduire, une transition démographique majeure confronte dès à présent les acteurs du parc social à des défis considérables : **notre association, par l'agilité qui est la sienne, constitue assurément un élément stratégique de la bonne réponse à ces défis.**



“

Notre mission est en conséquence de faire d'ADLIS un opérateur d'excellence

”

Philippe PELLETIER,
Président de l'Association A.D.L.I.S.

Vie de l'association

“

**Une réponse complète
au développement
du logement accompagné**

”



Mission d'ADLIS

Depuis sa création en 1993, l'Association pour le Développement Local et l'Insertion Sociale (A.D.L.I.S.) s'engage en faveur des étudiants, des jeunes actifs et des personnes en mobilité professionnelle, grâce à une offre de logement accompagné abordable et de qualité.

Aujourd'hui, ADLIS se positionne comme une réponse complète pour favoriser le développement de cette offre pour le compte des bailleurs sociaux Seqens et Seqens Solidarités.

A ce titre, elle dispose des agréments d'intermédiation et de gestion locative sociale, ainsi que d'ingénierie sociale, financière et technique ; tous deux renouvelés en 2023 pour une durée de 5 ans.



Gouvernance

• Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023, les mandats d'administrateurs de Seqens, d'Action Logement Immobilier, de Catherine PAULIN et de Philippe PELLETIER ont été renouvelés.

François CHOLLET, administrateur et Trésorier de l'Association, a donné sa démission au conseil d'administration, réuni le 5 avril 2023. Les administrateurs ont procédé à son remplacement en nommant en qualité d'administrateur et Trésorier Yan GILBERT, agréé en tant que membre d'ADLIS à ce même conseil.

Les instances de la société se sont réunies à 4 reprises au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, la gouvernance de l'association ADLIS est assurée par un conseil d'administration, composé par des membres personnes physiques et morales :

- > **Philippe PELLETIER** - Président du Directoire de la Fédération Habitat et Humanisme ;
- > **Françoise COMTE-RICUR** - Directrice adjointe Direction de l'offre et du placement locatif chez Action Logement Services ;
- > **Elisabeth NOVELLI** - Directrice générale de Seqens Solidarités et Directrice générale adjointe Territoires et Clientèle de Seqens ;
- > **Alain PERRIER** - Directeur Seqens Solidarités ;
- > **Action Logement Immobilier** représenté par **Morgane LE BERRE** - Directrice générale adjointe de Seqens, en charge des ressources humaines et de l'organisation ;
- > **Catherine PAULIN** - Directrice départementale de Seqens (Direction départementale du 93) ;
- > **Yan GILBERT** - Directeur général adjoint Finances et Digital de Seqens ;
- > **La Fondation Apprentis d'Auteuil** représenté par **Nicolas MENDY** - Directeur des Etablissements.

• Bureau

Au sein de ce conseil d'administration, un bureau du conseil, investi des pouvoirs visés à l'article 9.3 des statuts d'ADLIS, assure la gestion de l'association. Ses membres sont :

- **Philippe PELLETIER** - Président ;
- **Françoise COMTE-RICUR** - Vice-Présidente ;
- **Alain PERRIER** - Administrateur Délégué ;
- **Elisabeth NOVELLI** - Secrétaire ;
- **Yan GILBERT** - Trésorier.

Au cours de l'année 2023, le bureau s'est réuni une fois afin de faire le point sur la réalisation des orientations stratégiques fixées en 2022, préalablement au conseil d'administration du 13 décembre 2023.

L'association ADLIS dispose également d'un Censeur, fonction assurée par Pierre MIRABAUD, chargé de contrôler les comptes de l'Association.

• Cotisation annuelle

L'assemblée générale, dans sa séance du 14 juin 2023, a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2023 à 1 000 €uros pour les membres fondateurs et les membres associés personnes morales.

• Conventions réglementées

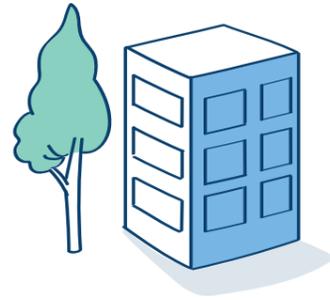
Conformément à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, il est communiqué aux membres de l'Association, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'Association des conventions conclues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

Conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation du conseil d'administration :

Au titre de l'exercice 2023, le conseil d'administration en date du 5 avril 2023 a autorisé :

- > Le renouvellement de la convention de gestion avec la société Seqens, permettant à cette dernière d'assurer l'ensemble des fonctions nécessaires au développement et au bon fonctionnement de l'Association ;
- > Le renouvellement de l'avenant à la convention de gestion avec la société Seqens, portant sur la gestion des opérations de données à caractère personnel ;
- > Le renouvellement de la convention de mise à disposition de logements avec la société Seqens Solidarités, permettant la mise à disposition relative à :

- la résidence étudiants Arago à Noisy-le-Grand de 173 logements ;
- la résidence pour étudiants « Les Voiles Blanches » de 36 logements ;
- la résidence pour étudiants « Les Voiles Blanches » de 11 logements.



> Le renouvellement de l'avenant à la convention de mise à disposition de logements avec la société Seqens Solidarités, permettant un ajustement du taux de redevance annuelle de la résidence « Arago » située à Noisy-le-Grand.

Conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'administration :

Le conseil d'administration dans sa séance du 27 octobre 2021, a autorisé la signature d'une nouvelle convention de logement la société Seqens. A travers cette convention, Seqens prévoit de mettre à disposition des appartements supplémentaires, de petites tailles (ne dépassant pas 36m²), davantage adaptés au logement temporaire des publics prioritaires avant d'accéder au logement pérenne.



Faits marquants de l'année 2023

• Renouvellement des agréments

Afin d'assurer ses missions, ADLIS dispose de deux agréments : l'agrément relatif à l'intermédiation locative et la gestion locative sociale et l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique, tous deux délivrés, le 11 octobre 2018 pour une durée de 5 ans.

A ce titre, ADLIS a sollicité en mai 2023, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France (DRIHL), afin de d'obtenir le renouvellement de ces deux agréments.

A cette occasion et conformément aux orientations stratégiques arrêtées en 2022, l'extension relative à la gestion de résidences sociales et de logements du parc privé a été également demandée pour l'agrément portant sur l'intermédiation locative. Le 02 octobre 2023, la DRIHL a publié l'arrêté de renouvellement de cet agrément pour une durée de 5 ans, en y intégrant l'extension demandée.

S'agissant de l'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique, la DRIHL a publié le 08 novembre 2023 l'arrêté de renouvellement, et ce pour la totalité des activités prévues par les textes.

• Dispositif de logement des parents d'enfants hospitalisés à l'Hôpital Necker

L'exercice 2023 aura été marqué par un premier bilan positif de ce dispositif, venant conforter sa pertinence à l'échelle des besoins constatés au sein du service d'Immuno-Hématologie et Rhumatologie Pédiatriques.

Ainsi sept familles ont bénéficié d'un des deux logements mis à disposition par ADLIS, afin d'accompagner leur enfant pendant la phase d'hospitalisation d'une durée de 2 à 3 mois.

Avec la signature d'une nouvelle convention en 2023, Action Logement Services confirme son intérêt pour ce dispositif et maintient sa participation financière à hauteur de 25K€, sous la forme d'une subvention annuelle nécessaire à l'équilibre d'exploitation de ce dispositif.

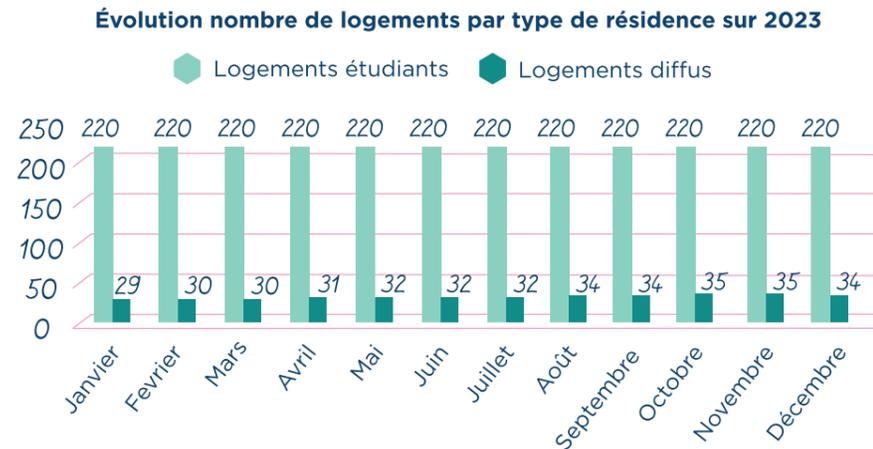


Logement mis à disposition des parents d'enfants hospitalisés à l'Hôpital Necker

Patrimoine géré

Évolution et répartition

Au 31 décembre 2023, ADLIS dispose d'un patrimoine de 254 logements, contre 248 au 31 décembre 2022. Cette évolution correspond à 6 logements diffus supplémentaires mis à disposition par Seqens, comme le prévoit la convention signée entre les deux entités en 2021. Pour rappel, cette convention porte sur un total de 151 logements du parc de Seqens, proposés au fur et à mesure de leur libération.



L'offre de logements ADLIS porte exclusivement sur des appartements de type 1 d'une surface comprise entre 15,7 m² et 35,9 m², avec une moyenne de 19,5 m². Pour mémoire, ces logements ne peuvent être considérés comme meublés au titre du décret n°2015-981 du 31 juillet 2015, mais sont équipés de mobilier (lit, armoire, table, chaise) et d'électroménager de base (plaques de cuisson et réfrigérateur).

La proportion de logements étudiants situés dans trois résidences collectives mises à disposition par Seqens Solidarités s'établit à 87 % des logements gérés par ADLIS, contre 13 % pour les logements diffus faisant partie des logements de Seqens.



Localisation

Le patrimoine géré par ADLIS se distingue par une localisation sur des secteurs particulièrement tendus en matière d'offre.



Type	Localisation	Libellé	Nombre	Conventionné APL	
Logements étudiants	NOISY LE GRAND	ARAGO	173	OUI	
	NANTERRE	Les Voiles Blanches 36	36	OUI	
	NANTERRE	Les Voiles Blanches 11	11	OUI	
		Total 1	220		
	Logements diffus	ASNIÈRES SUR SEINE	ASNIÈRES ARGENTEUIL	1	OUI
		ASNIÈRES SUR SEINE	ASNIÈRES VOLTAIRE	1	OUI
		AUBERVILLIERS	AUBERVILLIERS	2	OUI
		AUBERVILLIERS	AUBERVILLIERS	1	OUI
		COURBEVOIE	COUBEVOIE NORMANDIE	1	OUI
		ENGHIEN LES BAINS	ENGHIEN LES BLANCHE	1	NON
JOINVILLE LE PONT		JOINVILLE 09	1	OUI	
LE CHESNAY ROQUENCOURT		LE CHESNAY AUDIGIER	1	OUI	
LE CHESNAY ROQUENCOURT		LE CHESNAY 04	1	OUI	
LE PRÉ SAINT GERVAIS		LE PRÉ SAINT GERVAIS 01	2	OUI	
	PARIS 5	CENSIER	3	NON	
	PARIS 9	TOUR AUVERGNE	2	OUI	
	PARIS 11	PARIS CHARONNE	1	OUI	
	PARIS 13	VERGNIAUD	3	NON	
	PARIS 14	PARIS BACHELARD	1	OUI	
	PARIS 15	PARIS VAUGIRARD	1	OUI	
	PARIS 16	CHARDON LAGACHE	3	NON	
	PARIS 16	BOILEAU	7	NON	
	PARIS 20	PARIS RAMPONEAU	1	OUI	
		Total 2	34		
		Total 1 + 2	254		

Publics accueillis

• **Conditions**

Les conditions d'accueil des publics demeurent inchangées et correspondent aux statuts d'ADLIS qui prévoient : « **le logement des personnes rencontrant des difficultés de logement, notamment les personnes à faibles ressources, les personnes jeunes quel que soit leur statut (étudiant, salarié, sans emploi...), les personnes vieillissantes, par la construction, l'acquisition, la gestion, la location de logements qui leur sont destinés** ».



Plus précisément, on retiendra pour les logements étudiants :

- > être âgé de moins de 30 ans.
- > être étudiant ou être titulaire d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat de qualification ou d'une convention de stage.

Pour les logements diffus :

- > faire partie du public prioritaire, au titre de l'article L. 301-1 du CCH aux besoins identifiés dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Et dans tous les cas :

- > respecter les conditions de ressources applicables au logement proposé par ADLIS.

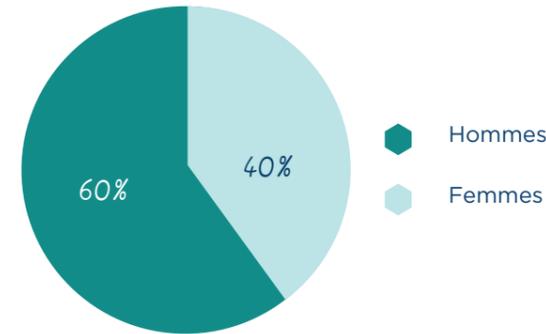
• **Profil**

Les caractéristiques du public étudiant accueilli en 2023 dans les résidences « Arago » et « Les Voiles Blanches », évolue sensiblement :

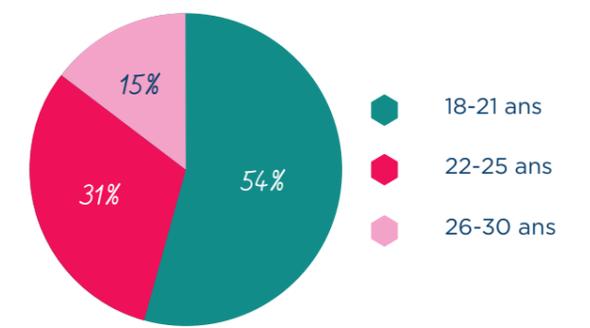
	2023	Rappel 2022
Répartition Homme/Femme	60% - 40%	64% - 36%
Boursiers	12%	14%
Bénéficiaires APL	66%	72%
Nationalités UE hors France	2%	3%
Nationalités hors UE	51%	39%



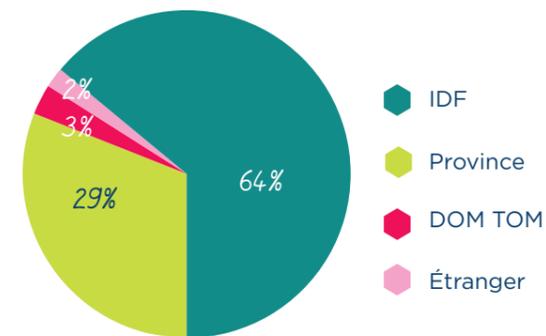
Répartition par sexe



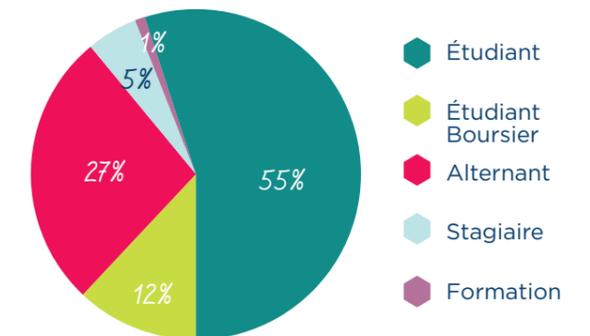
Répartition par tranches d'âge



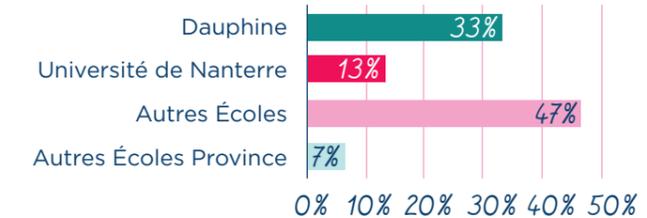
Répartition par origine géographique



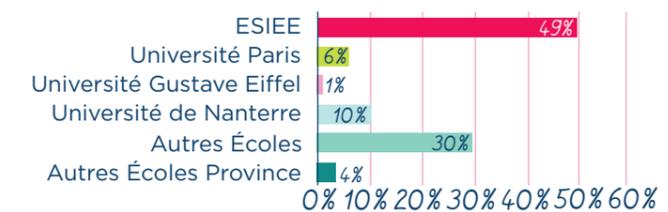
Répartition par statuts



Répartition par établissement d'enseignement
Résidence Les Voiles Blanches



Répartition par établissement d'enseignement
Résidence Arago



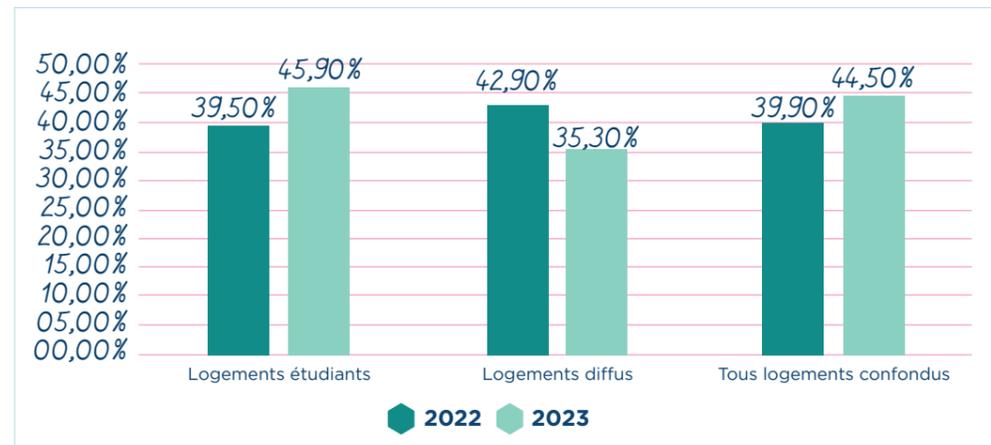
Gestion locative

• Rotation

Tous types de logements confondus, la rotation est de 44,50% en 2023, contre 39,90% en 2022. Cette augmentation significative de 4,6 points pour la deuxième année consécutive, porte essentiellement sur la résidence Arago à Noisy-le-Grand avec 12 congés supplémentaires.

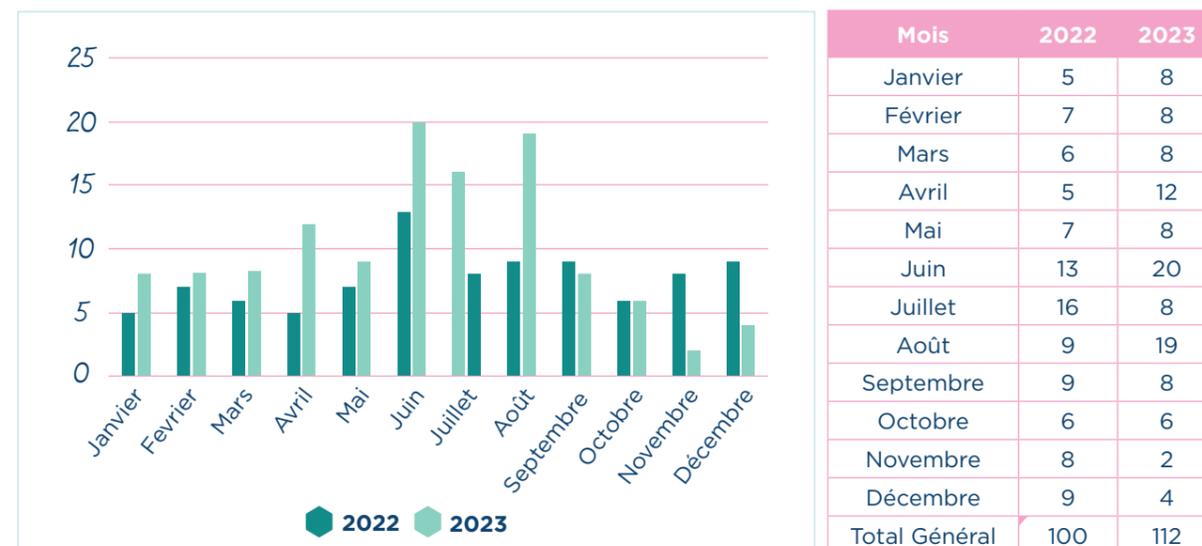
Toutefois, le taux de rotation enregistré sur ce patrimoine demeure en deçà des valeurs enregistrées dans la profession avec une moyenne de 53%.

Enfin, l'évolution à la baisse de 7,6 points constatée pour le patrimoine diffus ne peut donner lieu à une interprétation particulière, au regard du volume limité de ce patrimoine avec 34 logements.



• Sorties de locataires

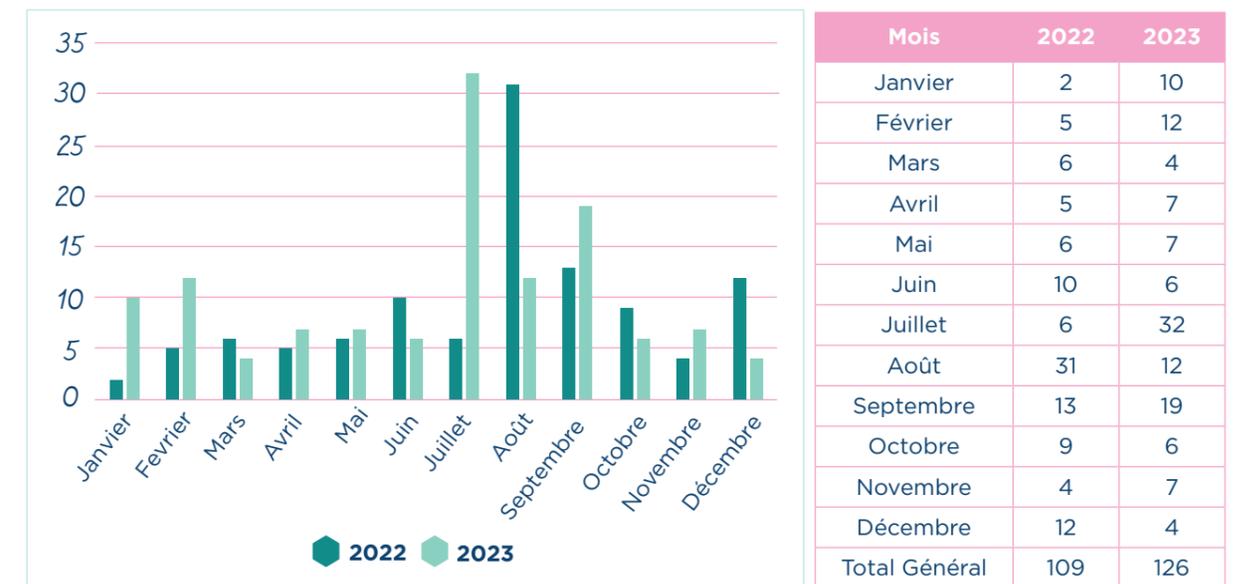
Avec 112 départs enregistrés en 2023 contre 100 en 2022, le nombre de sorties augmente légèrement, en raison des mouvements observés sur les logements étudiants de la résidence Arago.



A contrario du constat dressé en 2022, l'analyse du rythme des sorties en 2023 met en évidence un décalage par rapport au calendrier universitaire avec 58% des congés cumulés sur le premier semestre, contre 43% pour le même période en 2022. Cette situation nécessite une vigilance particulière en vue d'adapter la commercialisation des logements libérés au regard d'un public et des parcours universitaires plus volatils.

• Entrées de locataires

Avec 126 entrées en 2023 contre 109 en 2022, le nombre d'entrées augmente une nouvelle fois avec une progression de 15,6%, afin de répondre à la hausse de la rotation et d'assurer un taux d'occupation optimal.



Le constat d'une concurrence accrue ces dernières années sur le secteur du campus Gustave Eiffel de Champs-sur-Marne, a conduit à résorber le stock de logements disponibles le plus tôt possible par une commercialisation soutenue, comme en témoigne la proportion de 25,4% des entrées réalisées sur le seul mois de juillet, contre 5,5% l'année précédente.



• Commercialisation

La page internet ADLIS positionnée sur le site de Seqens et destinée à la dépose d'une demande en ligne, représente 94,6% des demandes collectées, contre 85,1% en 2022

On notera également un taux de transformation de l'ordre de 14,3% par rapport aux demandes reçues et de 36,1% par rapport aux demandes retenues.

La stabilité du volume de demandes reçues, avec 820 dossiers en 2023 contre 806 en 2022, et la forte dépendance au site internet de Seqens, conduisent à prospector d'autres supports de commercialisation, afin de conserver l'anticipation nécessaire par rapport à l'évolution de ce marché. Cette approche est d'autant plus nécessaire compte tenu des enjeux que représente la chaîne mise en service de la résidence de Corbeil-Essonnes.



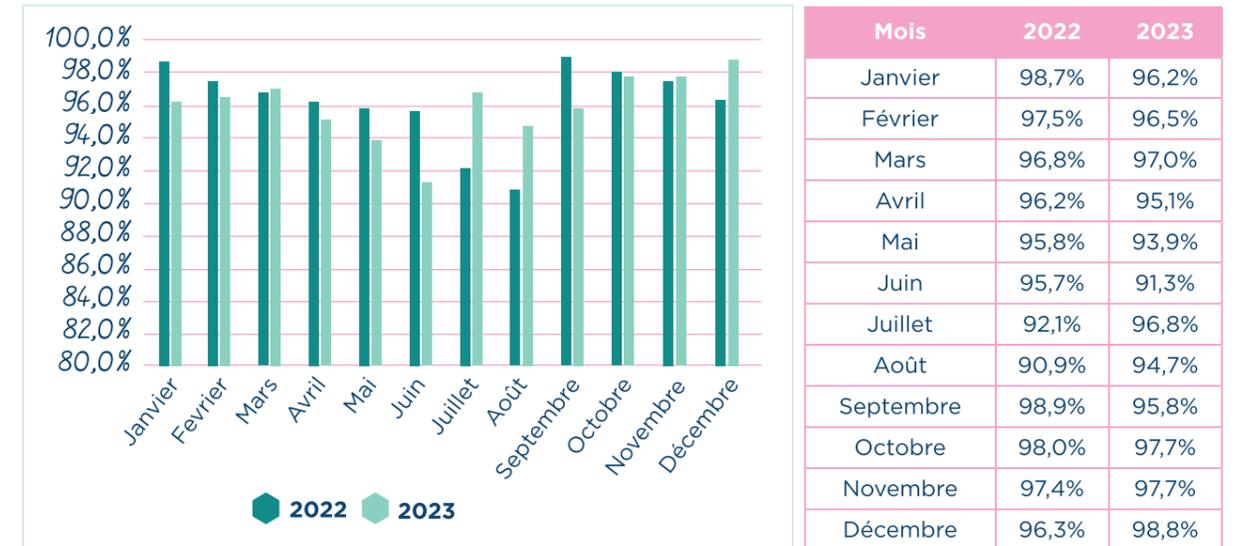
Journée portes ouvertes IFPM Corbeil Essonnes

		Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Rapport au nbr de dossiers étudiés
Nombre de Demandes reçues	Par site web	52	46	51	43	41	68	141	114	87	43	46	44	776	
	Par les réservataires	5	5	1	1	1	0	2	2	5	4	3	1	30	
	Par les partenaires	2	0	0	1	2	1	2	0	2	3	1	0	14	
Total Nombre de dossiers étudiés		59	51	52	45	44	69	145	116	94	50	50	45	820	
Nombre de Dossiers retenus	Par site web	12	20	11	15	9	34	61	29	15	6	3	2	217	
	Par les réservataires	2	2	2	5	4	3	5	4	6	6	5	2	46	
	Par les partenaires	7	5	2	3	1	1	2	2	3	4	2	1	33	
Total Nombre de dossiers retenus		21	27	15	23	14	38	68	35	24	16	10	5	296	36,1%
Nombre de signatures	Par site web	2	7	2	4	4	3	29	9	15	3	1	2	81	
	Par les réservataires	0	2	1	0	2	1	2	0	1	2	3	1	15	
	Par les partenaires	3	3	1	1	1	2	0	2	3	1	3	1	21	
Total Nombre de signatures		5	12	4	5	7	7	31	11	19	6	7	4	118	14,3%



• Taux d'occupation des logements

Le taux d'occupation au 31 décembre 2023 enregistre une bonne performance avec une hausse de 2,5 points pour atteindre 98,8%, contre 96,3% au 31 décembre 2022.



Parmi les 4 logements restés vacants au 31 décembre 2023, on notera :

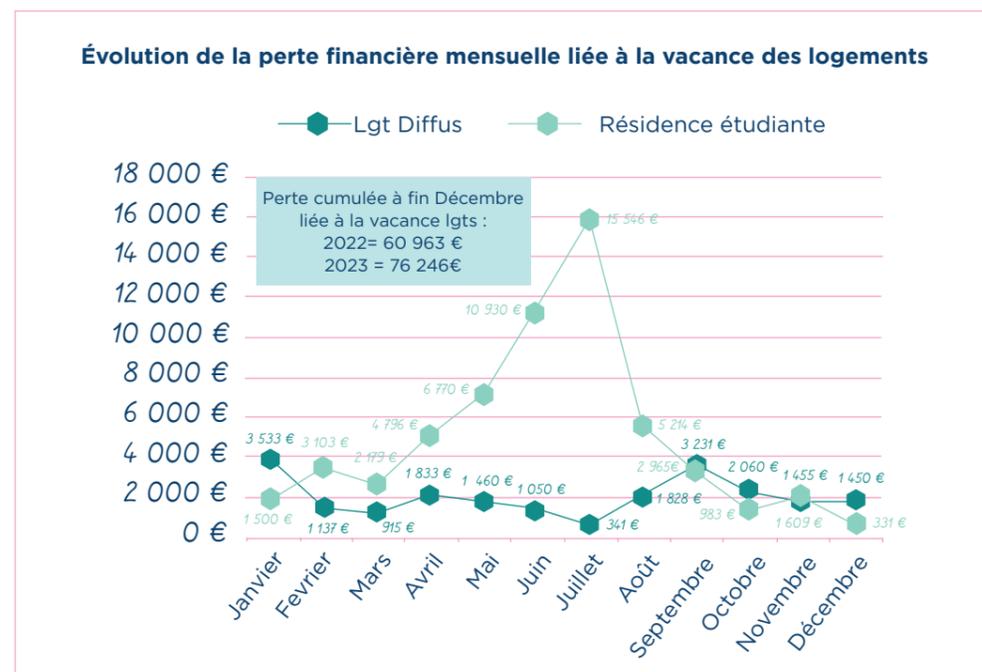
- 1 logement vacant pour travaux ;
- 2 logements en attente de candidatures de l'hôpital Necker en fonction des hospitalisations ;
- 1 logement en attente de candidature.

Depuis deux exercices, l'occupation des logements gérés par ADLIS enregistre une grande stabilité avec un taux supérieur à 91% tout au long de l'année, malgré une rotation plus importante.



• Perte financière liée à la vacance des logements

Après une réduction de moitié des pertes d'exploitation en 2022, le niveau enregistré en 2023 reste contenu avec 76 K€, contre 61 k€ pour l'exercice précédent. Ces pertes représentent 5,8% des recettes d'ADLIS.



• Taux de recouvrement

Le taux de recouvrement glissant au 31 décembre 2023 se maintient à un niveau élevé avec 99,5 %.

A l'instar du taux d'occupation, le taux de recouvrement enregistre une grande stabilité tout au long de l'exercice 2023.



Mois	2022	2023
Janvier	100,2%	100,8%
Février	100,6%	101,3%
Mars	100,8%	100,8%
Avril	100,9%	100,3%
Mai	101,6%	100,4%
Juin	100,9%	100,2%
Juillet	100,9%	100,2%
Août	101,8%	100,4%
Septembre	100,5%	100,4%
Octobre	102,1%	99,7%
Novembre	101,0%	100,5%
Décembre	99,8%	99,5%

• Impayés et contentieux

Après une baisse de 36% du stock d'impayés en 2022, l'amélioration se poursuit avec une nouvelle diminution de 14% des impayés des résidents.

	Présents		Partis		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Déc-22	13	7 405€	16	18 044€	29	25 449€
Déc-23	18	6 585€	12	15 237€	30	21 882€

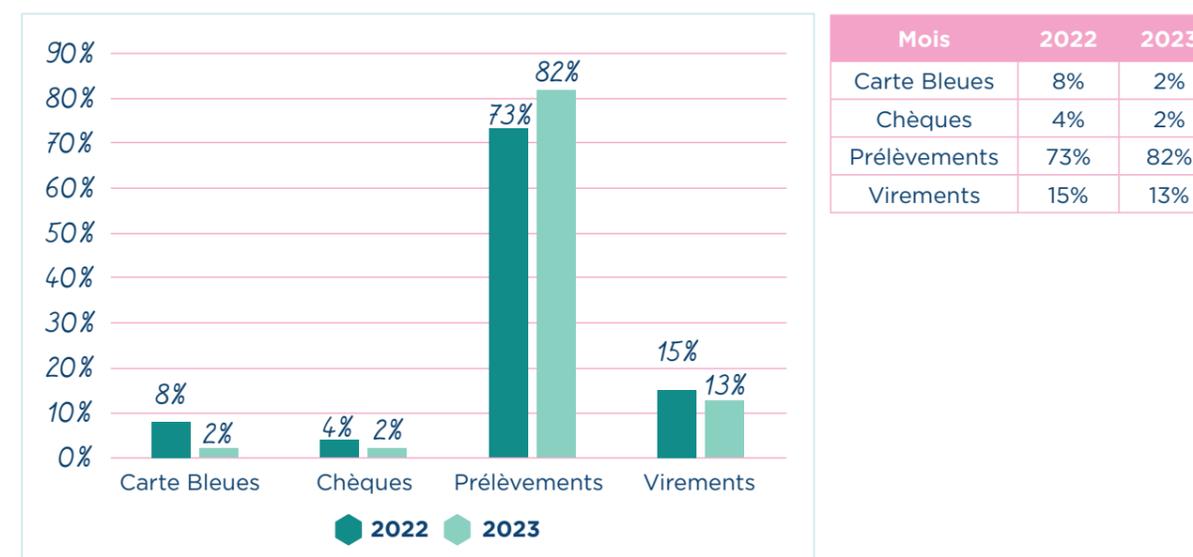
Cette amélioration porte sur tous les types d'impayés :

- Le niveau des impayés des résidents présents diminue une nouvelle fois pour atteindre un montant moyen de 366 € par dossier, contre 569 € en 2022 ;
- La diminution de 24,6 % de la dette des résidents partis correspond à la poursuite du passage en irrécouvrables de plusieurs dossiers anciens, pour lesquels les actions contentieuses ne produisaient plus d'effet au regard de leur ancienneté.

Aucune procédure pour résiliation de bail n'est en cours au 31 décembre 2023.

• Modes d'encaissement

Le mode de paiement par prélèvement automatique évolue toujours favorablement pour atteindre un niveau sans précédent de 82%, et permet ainsi de fiabiliser l'encaissement des redevances.



Outils et moyens de l'association



**Un socle de compétences
au service d'une stratégie
à part entière**



Modèle de gestion

• Intermédiation locative

ADLIS assure la gestion locative et sociale des logements mis à disposition par les bailleurs Seqens et Seqens Solidarités afin de répondre à l'objet fixé par ses statuts : le logement des personnes défavorisées.

Son activité s'inscrit donc dans le cadre de l'intermédiation locative prévue aux articles L.442-8-1 à L.442-8-2 du Code de la Construction et de l'Habitation qui régissent les conditions de la sous-location de logements appartenant à des organismes HLM. Les articles L.365-4, R.365-4 et R.365-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs conditions d'exercice de l'intermédiation locative viennent compléter ce cadre juridique.

A ce titre, ADLIS dispose de l'agrément pour l'intermédiation locative et la gestion locative sociale.

• Appui de Seqens

ADLIS a recours aux compétences de Seqens dans le cadre d'une convention de gestion signée le 18 décembre 2019 pour une durée de 3 ans, avec prise d'effet le 1er janvier 2020 et renouvellement pour la même durée par tacite reconduction.

A cet effet, le Conseil d'administration d'ADLIS, dans sa séance du 5 avril 2023, a confirmé la poursuite de ladite convention pour une même durée, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

La mise en œuvre opérationnelle est assurée par une équipe dédiée à la gestion locative et technique, et par les Directions Supports pour les sujets relatifs à la finance-comptabilité, aux ressources humaines, au juridique et à l'informatique.

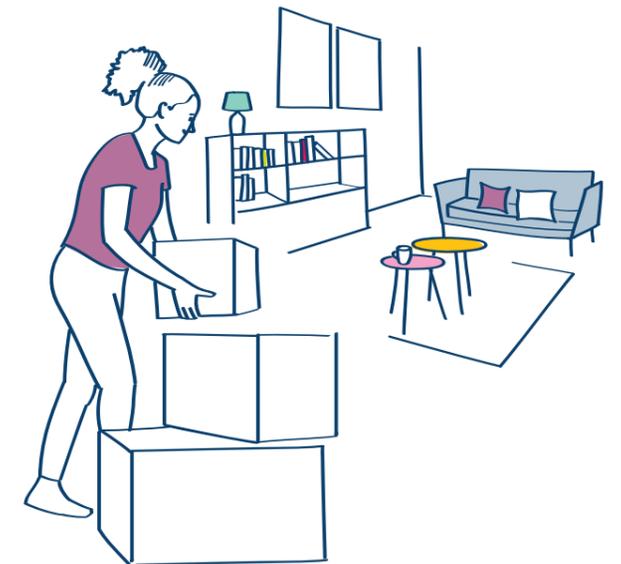


Stratégie

• Rappel des axes stratégiques

Lors de sa réunion du 16 juin 2022, le bureau d'ADLIS a fixé les orientations stratégiques de l'association déclinées en plan d'actions pour les 4 prochaines années :

- Développer de nouveaux partenariats à forte valeur ajoutée sociale en s'appuyant sur une offre de petits logements diffus ;
- Saisir les opportunités d'évolution des dispositifs de sécurisation des loyers pour développer son offre d'intermédiation locative ;
- Garantir les conditions d'un excédent d'exploitation sur le moyen et long terme pour chaque résidence de logements étudiants et tout particulièrement pour les nouvelles opérations ;
- Rédiger un cahier des charges ADLIS intégrant les nouveaux services et les nouvelles technologies ;
- Poursuivre la prise en gestion de nouvelles opérations de logements pour étudiants en veillant à un arbitrage basé sur des conditions d'exploitation favorables ;
- Poursuivre l'ouverture du Conseil d'Administration en favorisant l'entrée de nouveaux membres issus de structures autres que Seqens et Action Logement ;
- Renforcer la maîtrise des spécificités du métier de gestionnaire en ayant éventuellement recours à des expertises externes ;
- Lancer le chantier de la digitalisation du parcours client ADLIS en réponse aux attentes du public de jeunes et aux contraintes d'optimisation des coûts d'exploitation ;
- Renforcer les process décisionnels propres à ADLIS ;
- Développer des supports et des actions de communication spécifiques à ADLIS ;
- Limiter la dépendance au modèle du logement pour étudiants en travaillant sur la possibilité de prise en gestion de résidences sociales pour des publics rencontrant essentiellement des problèmes de logements temporaires, comme les soignants ou les jeunes en mobilité professionnelle.



• Point d'avancement

Le point d'étape présenté aux membres du bureau d'ADLIS réunis le 21 novembre 2023 a permis de constater l'avancement sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre des orientations stratégiques de l'association. On notera plus particulièrement :

- L'obtention de l'extension de l'agrément d'Intermédiation Locative et la Gestion Locative Sociale (ILGLS) au parc privé et à la gestion de résidences sociales ;
- Le positionnement d'ADLIS sur la gestion de nouvelles résidences universitaires ;
- Le développement de partenariats nouveaux, comme la mise en place de l'expérimentation avec l'Ecole des Ponts Paris Tech pour l'accueil d'étudiants réfugiés, ainsi que la poursuite du dispositif de logements des parents d'enfants hospitalisés à l'hôpital Necker, en collaboration avec Action Logement Services ;
- La consolidation des process décisionnels propres à ADLIS, avec la prise en gestion de nouvelles opérations ou de nouveaux logements diffus, donnant lieu à validation du bureau d'ADLIS réuni à cet effet.

Les actions en cours de finalisation telles que l'arrivée de nouveaux membres qualifiés au sein du conseil d'administration de l'association, la digitalisation du parcours client ADLIS, ou bien encore la rédaction d'un cahier des charges ADLIS feront l'objet d'un nouveau point d'étape, lors d'un bureau programmé au cours du premier semestre 2024.



Bilan 2023 et perspectives 2024

Au-delà du maintien de la performance de gestion au niveau attendu, l'exercice 2023 a marqué un cap dans l'activité d'ADLIS, avec un premier point d'avancement des orientations stratégiques fixées en 2022. La dynamique de croissance dans laquelle s'inscrit l'association ressort très clairement au travers de plusieurs évolutions structurantes.

Ainsi, l'élargissement du champ d'intervention, grâce à l'extension obtenue en 2023 de l'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, ou encore la prise en gestion de nouvelles résidences universitaires à moyen terme, constituent autant d'étapes franchies vers un ancrage d'ADLIS, comme un acteur à part entière du schéma de développement de Seqens et de Seqens Solidarités.

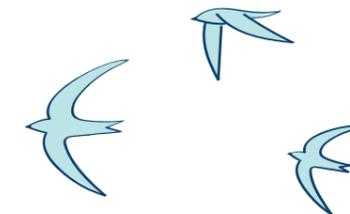
Parallèlement, la dimension opérationnelle a été une nouvelle fois consolidée, avec un ensemble cohérent d'actions et de pratiques mises en œuvre pour participer au développement d'ADLIS dans une logique de performance.

A ce titre, la préparation de la mise en service en 2024 de la future résidence universitaire de Corbeil-Essonnes doit constituer une base de référence pour les prochaines opérations et contribuer au savoir-faire des équipes de l'Association.

Dans cette perspective, les résultats déjà obtenus démontrent qu'ADLIS constitue un excellent outil pour ses membres, en étant complémentaire aux activités de Seqens, de Seqens Solidarités mais également d'Action Logement.



Blank writing area with horizontal dotted lines.



Blank writing area with horizontal dotted lines.

ADLIS

Groupe ActionLogement



www.seqens.fr

 Seqens

 @SEQENSofficel